

LE MOT DU MAIRE

Chères Fressennevilloises, Chers Fressennevillois,

L'été tire sa révérence. L'automne pointe le bout de son nez et septembre nous rappelle que l'année est déjà écoulée aux deux tiers.

Avec l'automne qui arrive et ses journées moins longues il est maintenant venu l'époque de penser à toutes les activités qui nous occupent au cours de l'année dite scolaire : l'école, les activités sportives, culturelles, ludiques, enfin tout ce qui rend notre quotidien plus attrayant et plus joyeux que tout ce qui nous est annoncé par tous les médias du monde. Dans notre commune, il est facile de trouver, je pense un peu de bonheur quotidien avec toutes nos associations qui nous proposent beaucoup d'activités. J'espère que vous êtes nombreux à avoir franchi cette année encore les portes de nos associations et j'en profite pour remercier chaleureusement tous les bénévoles pour leur implication et leur motivation. Ils peuvent compter sur notre soutien matériel et financier pour les aider à se développer et perdurer dans le temps.

Pour votre information sur la réouverture de notre supérette VIVAL, indispensable sur notre commune, trois potentiels repreneurs ont été invités à visiter les locaux. Nous sommes maintenant en attente de la décision des responsables du Groupe CASINO. Bien entendu, une réouverture n'est pas annoncée pour demain car il y aura un réaménagement du local et de son logement. Mais nous avons bon espoir.

Depuis la rentrée, et conscients des problèmes d'incivilités, de nuisances sonores et de vitesse excessive sur notre commune, je tiens à affirmer que nous ne restons pas inactifs. Malheureusement, nous ne sommes pas les seuls intervenants sur les dossiers, ce qui ne facilite pas la tâche pour mettre en œuvre des solutions adaptées

Le dimanche 2 novembre sera servi le repas annuel à nos Séniors âgés de 60 ans et plus, accompagnés de leurs conjoints. Ce moment de convivialité reste un temps fort et nous espérons qu'ils seront nombreux à venir s'inscrire au secrétariat de la mairie.

Nous continuons à avancer sur les dossiers avec toujours autant de volonté et de rigueur.

Restant à votre disposition

Bien à vous

Le Maire,

Jean-Jacques LELEU



Informations Générales**MAIRIE****OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE**

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

PERMANENCE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les permanences du Maire et des Adjointes sont sur rendez-vous :

- Mr Jean-Jacques LELEU, Maire :
le vendredi de 17h à 18h
- Mme Sylviane BEAURAIN, 1^{ère} adjointe :
le mercredi de 17h à 18h
- Mr Alain CAPON, 2^{ème} adjoint :
le lundi de 17h à 18h
- Mme Dany HUMEL, 3^{ème} adjointe :
le mardi de 17h à 18h
- Mr Tony DACHEUX, 4^{ème} adjoint :
le jeudi de 17h à 18h

CIMETIÈRE

Le cimetière est ouvert de 8h à 20h du 1^{er} avril au 31 octobre.

LA POSTE

L'agence postale communale est ouverte les :

Lundi :	9h00-12h00	16h00-18h00
Mardi :	10h00-12h00	16h00-18h00
Mercredi :	10h00-12h00	16h00-18h00
Jeudi :	10h00-12h00	16h00-18h00
Vendredi :	09h00-12h00	16h00-18h00

RAMASSAGE DÉCHETS VERTS

Ramassage hebdomadaire à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 octobre. Pas de ramassage les jours fériés.

Il vous est demandé de veiller à sortir vos déchets verts le mercredi soir et de respecter les contenants.

L'usage des sacs plastiques et des big bags est strictement interdit et les branchages doivent être mis en fagots.

Mairie de Fressenneville N° 120 – Septembre 2025

Rappel : ce service à la population mis en place par la municipalité est assuré le jeudi de façon hebdomadaire d'avril à octobre, de façon bimensuelle en novembre et mars et n'est pas assuré de décembre à février.

RATICIDE

Le raticide est à retirer aux ateliers municipaux rue du Chevalier de la Barre, du lundi au samedi de 9h30 à 10h00.

MISE À DISPOSITION DE LA REMORQUE DE TRACTEUR

La demande est à effectuer auprès de Monsieur Frédéric BONHOMME, responsable des services techniques au 06.76.47.12.09, une fois par an, uniquement pour des branchages en grande quantité. La remorque sera chargée par vos soins.

ENTRETIEN DES CANIVEAUX ET TROTTOIRS

Nous vous rappelons que la commune assure l'entretien des caniveaux mais qu'il appartient aux riverains de nettoyer leur trottoir.

Arrêté municipal N° 2021-PM 07

Ces règles sont applicables, au droit de la façade ou clôture des riverains, sur toute la largeur de la propriété.

COLLECTES DES DÉCHETS MÉNAGERS

Bac gris : les vendredis 3, 10, 17 et 24 et 31 octobre

Bac jaune : les jeudis 2, 16 et 30 octobre

Les verres sont collectés dans les 9 containers prévus à cet effet répartis dans la commune.

AIDE JURIDIQUE

Maître Saintyves Renouard, avocate indépendante à Abbeville en droit de la famille, des personnes et du patrimoine, en droit civil, en droit pénal ainsi qu'en droit des affaires, la municipalité vous propose des consultations gratuites en mairie, sur RDV au 03.22.60.39.60.

Prochaine permanence le 9 octobre

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque située 11 rue Jules Guesde est ouverte les :

- mardi de 10h00 – 11h30
- jeudi de 17h00 à 18h00
- samedi de 10h00 à 11h00

COMPOSTEUR PARTAGÉ

RAPPEL de consignes à respecter pour assurer un bon compostage :

- ❖ Fruits coupés en morceaux
- ❖ Pas de tonte de gazon
- ❖ Pas de papier
- ❖ Mettre un seau de broyat pour chaque seau de déchets mis dans le composteur
- ❖ Ne pas oublier de mélanger

AIDE À DOMICILE

Nous vous rappelons qu'un service d'aide ménagère géré par le CCAS, existe au sein de la commune pour les personnes âgées. N'hésitez pas à vous renseigner à la Mairie auprès de **Madame Isabelle MERCIER** au **03.22.60.39.61** qui vous conseillera et vous aidera à établir une éventuelle demande de prise en charge financière et assurera un suivi personnalisé de votre dossier.

Notre service d'aide à domicile peut fournir des prestations prescrites soit par les Caisses de retraite au titre de l'aide ménagère, soit par le Conseil Départemental au titre de l'Aide sociale pour les personnes à revenus modestes, soit par des Mutuelles ou enfin, sur demande directe de l'utilisateur.

Devis gratuit et 50 % de crédit d'impôt

VENTE DE TERRAINS

Suite à la création du nouveau lotissement des Frênes (derrière la Mairie), l'AMSOM HABITAT met en vente 4 terrains à bâtir, à savoir :

	Surface en m2	Cadastre	Prix de vente
Parcelle 1	645	AD 982-955	38 000
Parcelle 2	638	AD 985- 954	41 500
Parcelle 3	637	AD 983-953-979	41 500
Parcelle 4	630	AD 984-980 -952	39 000

RENSEIGNEMENTS DIRECTEMENT AUPRÈS DE :
AMSOM HABITAT

Hélène BOULNOIS, Gestionnaire ventes et syndic

Téléphone : 06 11 77 19 27

1 rue du Général Frère - 80084 Amiens Cedex 2

TRAVAUX DE BRICOLAGE ET JARDINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte, en raison de leur intensité sonore, à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

TRANSPORT COMMUNAL POUR LES COURSES

Ce service de transport pour les courses est assuré le vendredi après-midi et fonctionne comme suit :

- Formulaire d'inscription à compléter
- Réservation jusqu'à la veille du transport
- Accessible à tous, mais il est particulièrement destiné aux personnes âgées sans moyen de locomotion
- Service gratuit
- Périmètre de transport : Feuquières et Friville
- Service assuré par un agent communal
- Départ et retour au domicile de l'utilisateur

AIDE AUX PERSONNES AGÉES

Du 15 novembre au 15 mars de l'année suivante, le CCAS alloue une aide au chauffage aux personnes âgées de 60 ans et plus, titulaires de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA) ou ayant des ressources inférieures au plafond.

Les personnes concernées et désirant recevoir cette aide sont priées de se présenter en Mairie afin de retirer un dossier.

REPAS DES AINÉS

Le traditionnel repas offert par la Municipalité aux personnes de la Commune ayant 60 ans et plus, aura lieu le **dimanche 2 novembre 2025 à la Maison Pour Tous à partir de 12h00.**

Les inscriptions sont prises au secrétariat de Mairie ou par téléphone au 03.22.60.39.60 jusqu'au vendredi 24 octobre dernier délai.

Le repas est gratuit pour les conjoints n'ayant pas l'âge requis pour participer au repas.

Démarches administratives **MAIRIE**

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens qui viennent d'atteindre l'âge de 16 ans doivent se présenter en mairie munis du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité, en vue de leur recensement pour la Journée Défense et Citoyenneté.

REGISTRE ÉLECTORAL

Vous souhaitez vous inscrire sur la liste électorale de la commune afin de pouvoir voter aux élections municipales prévues le 15 mars 2026. **Pour cela, plusieurs solutions :** en mairie ou par internet sur service-public.fr. Vous devrez fournir un justificatif d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Tout électeur ayant changé d'adresse au sein de la commune est prié de le signaler en mairie, muni d'un justificatif de domicile.

Informations diverses

DÉCHETTERIE

Du 15 avril au 31 octobre 2024, la déchetterie est ouverte aux horaires suivants :

Lundi	13h30 - 18h15
Mardi	13h30 - 18h15
Mercredi	09h00 - 11h45 / 13h30 - 18h15
Jeudi	13h30 - 18h15
Vendredi	09h00 - 11h45 / 13h30 - 18h15
Samedi :	09h00 - 18h15

RENOUVELLEMENT DE VOS TITRES D'IDENTITÉ

Vous devez compléter via le lien suivant le formulaire de pré-demande sur la plateforme en ligne de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) :

<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/effectuer-le-renouvellement-de-votre-carte->

Mairie de Fressenneville N° 120 – Septembre 2025

[didentite](#) puis prendre rendez-vous dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil des demandes : FRIVILLE- ECARBOTIN, GAMACHES, SAINT-VALERY-SUR-SOMME, ABBEVILLE, OISEMONT.

Vous pouvez prendre RDV via le site suivant : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr>

Conséquences du changement de prénom et/ou de nom sur vos titres d'identité (carte nationale d'identité, passeport)

Vous avez engagé/vous envisagez d'engager une procédure de changement de prénom et/ou de nom : les informations ci-dessous vous concernent.

Le changement de prénom et/ou de nom vous interdit d'utiliser la carte nationale d'identité et le passeport qui vous ont été délivrés avant votre changement de prénom et/ou de nom, qui ne correspondent plus à votre état civil. Ces titres seront invalidés à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de l'actualisation de votre acte de naissance.

Après la réception de la notification de votre changement de nom/prénom, l'officier d'état civil de votre commune de naissance vous informera de l'actualisation de votre acte de naissance. Dès la réception de cette information, vous devrez déposer une demande de renouvellement de votre carte nationale d'identité et/ou de votre passeport auprès de la mairie de votre choix, même si leur durée de validité n'est pas expirée, en fournissant notamment de votre acte de naissance modifié.

Ce renouvellement est gratuit sous réserve de produire la carte nationale d'identité et/ou le passeport dont vous demandez le renouvellement.

Après le renouvellement de votre carte d'identité et/ou de votre passeport, vous devrez également renouveler votre permis de conduire, votre carte vitale et tout document mentionnant votre état civil. L'usage d'un titre d'identité qui ne correspond pas à votre état civil est passible de la sanction pour usage de faux prévue à l'article 441-2 du code pénal, soit cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Madame FORESTIER Marie, conciliatrice de justice, assure une permanence en mairie de FRIVILLE-ESCARBOTIN les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois. Prise de RDV en mairie au 03.22.60.36.60.

Permanence en mairie de Fressenneville sur RDV au 03.22.60.39.60 le 23 octobre 2025.

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole. Son rôle est d'accompagner les parties

dans la recherche d'une solution amiable à leur différend. Le recours au conciliateur de justice est gratuit. L'accord qu'il propose peut ensuite être homologué par la justice.

INFIRMIÈRES DE GARDE

Le 5 octobre : Sophie Bonhomme, Johann Lhernault et Hélène Wattré – 03.22.24.20.20

Le 12 octobre : Aline Chalvet et Caroline Landry – 03.22.24.20.20

Le 19 octobre : Cabinet de Fressenneville – 06.44.17.33.22

Le 26 octobre : Julie Pade – 06.23.46.42.73

SYNDICAT DES EAUX

Ouvert au public tous les matins sauf le mercredi.
Tél. secrétariat : 06.29.67.60.54

CENTRE ITINÉRANT CARSAT

Le centre itinérant retraite de la CARSAT Nord-Picardie se déplacera au sein de notre commune, place de la République, rue Jules Guesde le **Mercredi 15 octobre de 9h20 à 11h30 et 13h à 15h30**. La prise de RDV s'effectue en appelant le **3960** ou sur le site de **lassuranceretraite.fr**

LE FRATERNIBUS

L'équipe du Fraternibus vous accueille à Fressenneville le samedi matin sur la place du marché, le mercredi après-midi sur le parking des HLM ou à la résidence des Tilleuls.

Le Fraternibus a pour objectif de rompre l'isolement, favoriser l'entraide et accompagner les personnes pour faciliter leurs démarches administratives.

RAPPEL VIMOBILE EXISTE

Vimobile est un service de transport solidaire et bénévole pour les habitants du Vimeu

Il met en relation des conducteurs bénévoles et des passagers qui ne peuvent pas ou plus se déplacer pour les aider dans leurs besoins du quotidien (rendez-vous médicaux et administratifs, courses, visites à des proches, ...).

Contactez la plateforme au 07.48.88.37.51 pour une demande de déplacement 48h avant minimum

LES SERVICES SCOLAIRES

Horaires de l'école maternelle Jean Moulin : 8h35 – 11h55 / 13h35 – 16h15

Horaires de l'école élémentaire Jean Gaudier : 8h15 – 11h45 / 13h30 à 16h

La garderie du matin accueille les enfants à 6h45 et le soir de la sortie de l'école jusqu'à 18h30.

Pour le mercredi, les enfants peuvent être accueillis dès 6h45 au centre périscolaire. **L'ALSH** prendra le relais de 9h00 à 12h et de 13h30 à 17h30 avec la possibilité de cantine le midi et garderie le soir jusqu'à 18h30.

RAPPEL Inscriptions cantine :

Réservation sur l'application : <https://portail.berger-levrault.fr/MairieFressenneville80390/accueil>.

Pour le repas :

- du lundi : à faire avant le vendredi 9h00

- du mardi : à faire avant le lundi 9h00

- du mercredi : à faire avant le lundi 9h00 (en sélectionnant l'établissement ALSH, repas enfants)

- du jeudi : à faire avant le mardi 9h00

- du vendredi : à faire avant le jeudi 9h00

Inscriptions périscolaire : Votre enfant pourra être accueilli, à l'école maternelle Jean Moulin, regroupement pour tous les enfants en un seul lieu de 6h45 à 18h30.

Réservation pour le périscolaire matin / soir :

- du lundi : à faire avant le vendredi 9h00

- du mardi : à faire avant le lundi 9h00

- du mercredi : à faire avant le lundi 9h00

- du jeudi : à faire avant le mardi 9h00

- du vendredi : à faire avant le jeudi 9h00

En cas de problème de réservation sur le portail, contactez la mairie au 03.22.60.39.60

MAISON FRANCE SERVICES

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques au quotidien ?

Les agents France services vous accueillent et vous accompagnent gratuitement pour toutes vos démarches du quotidien (déclarer les changements de situations, estimer ses droits, effectuer des paiements en ligne...), 170 bis rue du Général Leclerc à FRIVILLE-ESCARBOTIN (06.59.83.95.77 - franceservices@cc-vimeu.fr)

Horaires d'ouverture :

Lundi - Jeudi : 8h45 – 12h15

Mardi : 8h45 – 12h15 / 14h00 – 16h45

Mercredi : 8h45 – 12h15 / 14h00 – 18h00

Vendredi : 14h00 – 17h30

CABINET D'INFIRMIÈRES

Changement de professionnel de santé au sein de notre commune.

Le cabinet de Mme Flicourt Lucie, face à la mairie, accueille une nouvelle collègue.

Me Damis Justine, a rejoint le cabinet le 1er septembre 2025, la façade du cabinet vient d'ailleurs d'être modifiée.

FLICOURT Lucie et DAMIS Justine, infirmières libérales : 06.44.17.33.22 soins à domicile sur RDV

LES INSCRIPTIONS À L'ÉVEIL À LA FOI ET AU CATÉCHISME

Année scolaire septembre 2025 à juin 2026

Éveil à la Foi : enfants de 3 à 6 ans

Catéchisme : à partir de 7 ans

Au catéchisme, nous accueillons les enfants « déjà » ou « pas encore » baptisés.

Inscription auprès de la Paroisse Notre Dame du Vimeu à FRESSENNEVILLE, 13 rue Pasteur, le samedi matin à la permanence d'accueil de 09h30 à 12h00.

03 22 30 30 27 – Email : ndvimeu@diocese-amiens.com

Site internet : sur Google → catho 80 ou diocèse Amiens → les paroisses

Curé : Père Armel LUKUNI VALENTIN, SDS
06 81 22 56 74 alukuni@diocese-amiens.com

OCTOBRE	Mercredi 1er octobre Ste Thérèse de Lisieux		
04 et 05 octobre 27ème TO	GAMACHES		FRESSENNEVILLE
Mardi 07 octobre NDAME du ROSAIRE			
11 et 12 octobre 28ème TO	GAMACHES		FRESSENNEVILLE
18 et 19 octobre 29ème TO		FRESSENNEVILLE	GAMACHES
25 et 26 octobre 30ème TO		GAMACHES	DARGNIES

ANIMATIONS-FESTIVITÉS

 **Samedi 11 octobre** : concours fédéral organisé par le club de pétanque

 **Samedi 18 octobre** : moules frites organisé par le club des retraités dynamiques

 **Vendredi 24 octobre** : assemblée générale du club des retraités dynamiques

 **Samedi 25 et dimanche 26 octobre** : stages d'intégration du club de judo

CLUB DES RETRAITÉS DYNAMIQUES

- Moules-frites le samedi 18 octobre 2025, à la Maison pour Tous. Réservations au 06.51.35.47.64

- L'Assemblée Générale du Club des retraités dynamiques aura lieu le 24 octobre 2025 à la Maison Pour Tous de Fressenneville à 14h00.

- Voyages organisés par le club

- Séjour en Sicile pendant 8 jours en octobre 2026.

- Croisière de 7 jours du 3 au 9 juillet 2026

- Puy du Fou : 2 jours en septembre 2026

Renseignements au 06.51.35.47.64

**Campagne "Plantons le décor" 2025-2026 –
Commandez vos végétaux locaux à tarifs
avantageux !**

Le Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime relance la campagne "**Plantons le décor**" pour la saison 2025-2026. Cette opération permet à tous — particuliers, associations, collectivités, entreprises — de commander des **arbres, arbustes, fruitiers et légumes d'origine locale**, adaptés à notre climat et utiles à la biodiversité.

Les végétaux sont proposés à **des tarifs avantageux et négociés**, grâce à un partenariat avec 10 producteurs régionaux et 28 territoires relais en Hauts-de-France.

> **Commandes ouvertes jusqu'au 12 novembre 2025**

> Livraison prévue le **mercredi 26 novembre 2025**

> Commandes en ligne sur : www.plantonsledecor.fr

Planter local, c'est préserver les paysages de notre région, soutenir l'économie locale et embellir notre cadre de vie.

Plus d'infos sur

www.baiedesomme3vallees.fr/plantons-le-decor